

Avis de la CELEVAL sur les règles de base à respecter pour éviter la transmission du COVID-19 lors des examens dans l'enseignement supérieur

BUT DE L'AVIS DE LA CELEVAL

Un examen dans l'enseignement supérieur peut être considéré au sens strict comme un événement de masse si le nombre de participants à l'examen est important. Les examens constituent toutefois une part essentielle de la formation, et vu leur pertinence du point de vue sociétal, il a été décidé de les organiser, dans des conditions qui permettent de réduire au maximum tout risque de transmission du COVID-19. C'est pourquoi la CELEVAL a formulé un avis distinct, dont le but est de fournir aux établissements d'enseignement des directives générales qui leur permettront de mettre en pratique les mesures nécessaires en matière de distanciation et de protection.

SITUATIONS D'URGENCE

Les mesures de distanciation deviennent caduques en situation d'urgence (un incendie p. ex.). L'établissement d'enseignement évaluera si les plans d'évacuation en vigueur peuvent être optimisés afin de pouvoir appliquer les mesures de distanciation le mieux possible (p. ex. en adaptant les points de rassemblement prévus).

ACCÈS AU LOCAL D'EXAMEN

Les étudiants se rendront à la salle d'examen de préférence par leurs propres moyens et/ou en utilisant leur propre moyen de locomotion. S'ils utilisent les transports en commun, toutes les mesures de protection (comme le port du masque) devront être respectées.

COMMUNICATION

L'application des mesures de protection fera préalablement l'objet d'une communication détaillée à l'attention du personnel et des étudiants. Il est conseillé aux étudiants de d'ores et déjà s'exercer au port du masque, de sorte qu'ils puissent se préparer de manière optimale à ces circonstances inhabituelles.

FLUX DES DÉPLACEMENTS

- L'accès au site d'examen se fait par des passerelles "à sens unique" et prémarquées, afin d'éviter que les étudiants et les membres du personnel qui quittent le site en traversant un groupe dans la direction opposée ne puissent plus respecter les mesures de distanciation.
- L'entrée et la sortie de la salle d'examen doivent se faire en très petits groupes afin de respecter les mesures de distanciation.
- Après l'examen, les étudiants doivent immédiatement quitter les lieux de manière individuelle.
- Les déplacements des étudiants se font de préférence sous surveillance.

MESURES DE DISTANCIATION

- Si la forme d'examen le permet, les examens se feront sous forme numérique.
- Si nécessaire, d'autres lieux d'examen seront utilisés (par exemple, des complexes de congrès).
- Avant de pouvoir pénétrer dans la salle d'examen, il faut s'assurer que les étudiants peuvent attendre l'examen dans un endroit où une distance de 1,5 m entre les personnes peut être respectée (de préférence à l'extérieur).
- Dans la salle d'examen, les étudiants travaillent à une distance minimale de 1,5 m les uns des autres et du personnel (examineur compris). Si le personnel de surveillance est présent pendant

l'examen, la disposition des sièges des étudiants doit être telle qu'il y ait toujours une distance minimale de 1,5 m entre le surveillant et l'étudiant.

MESURES D'HYGIÈNE DE BASE

- Il existe une réelle possibilité de se laver abondamment les mains avec de l'eau et du savon et de se désinfecter les mains.
- Les plans de travail et autres surfaces sont soigneusement nettoyés avant chaque examen. Pour les examens oraux, cela se fait entre chaque élève (par exemple en faisant décontaminer par l'élève ses surfaces de travail avant et après l'examen). Le matériel utilisé pour les présentations est également nettoyé entre chaque étudiant.
- Si des ordinateurs doivent être utilisés pour l'examen, ils doivent être soigneusement nettoyés avant d'être utilisés. Utilisez de préférence votre propre ordinateur portable.
- Les toilettes sont nettoyées régulièrement (au moins entre chaque session d'examen).
- Aucun matériel pédagogique ne sera transmis entre les personnes pendant l'examen.
- L'examen ne dure pas plus de 3 heures.
- La salle d'examen est ventilée de manière optimale.
- Les portes restent ouvertes pour éviter autant que possible le contact avec les poignées de porte.
- Les copies d'examen sont conservées dans un conteneur fermé pendant plusieurs heures.
- Dans la mesure du possible, les listes de signatures seront remplacées par la numérisation de la carte d'étudiant.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Les étudiants et le personnel portent en permanence un masque buccal en tissu. Les masques médicaux (masques chirurgicaux et FFP2) sont réservés aux prestataires de soins.
- Si l'étudiant n'a pas de masque sur lui, il peut éventuellement utiliser une écharpe/un châle bien noué. L'établissement d'enseignement peut également mettre à disposition un petit stock de masques buccaux pour les étudiants qui n'en auraient pas.
- L'utilisation de gants (en plastique) n'est pas recommandée, car elle donne un faux sentiment de sécurité et on ne se lave plus les mains, alors qu'avec la main gantée on se touche la bouche, le nez et les yeux, qui peuvent encore être contaminés.

MESURES POUR LES ÉTUDIANTS ET LE PERSONNEL PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DU COVID-19

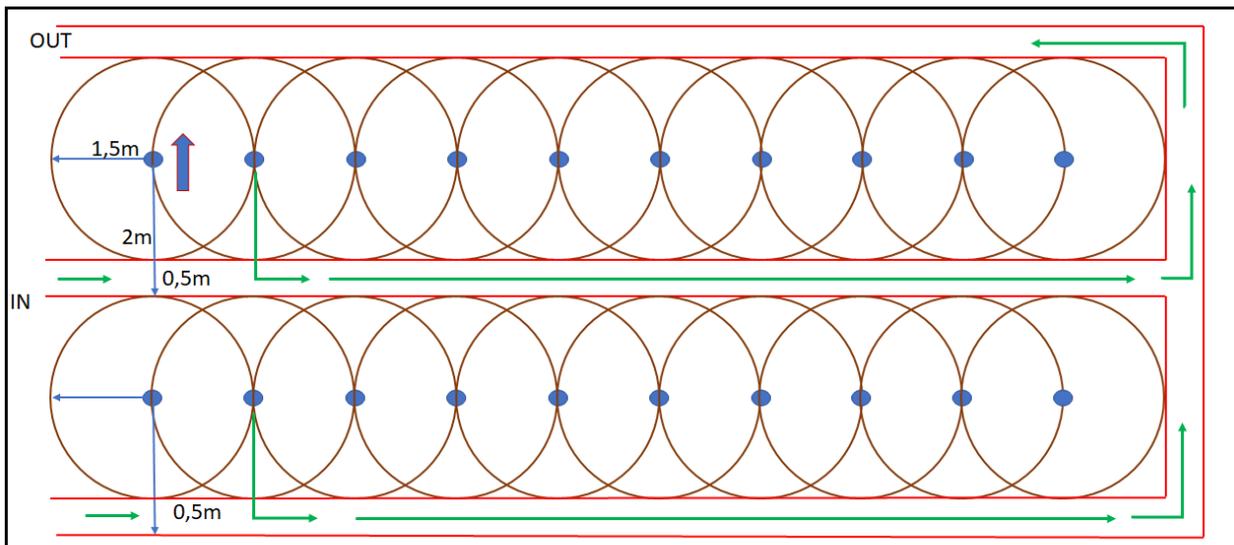
- Les étudiants et le personnel malades doivent rester à la maison en permanence.
- Si une personne tombe malade pendant un examen, elle doit immédiatement quitter le campus.
- Si possible, on prévoit plus d'un membre du personnel de surveillance pour chaque examen, afin de pouvoir réagir rapidement si un collègue tombe malade ou d'accompagner un étudiant ou un membre du personnel qui se sentirait mal.

MESURES POUR LES ÉTUDIANTS QUI, POUR D'AUTRES RAISONS, ONT BESOIN D'UNE ASSISTANCE MÉDICALE PENDANT L'EXAMEN

En raison des circonstances exceptionnelles, on peut s'attendre à ce que des étudiants manifestent des problèmes physiques ou mentaux pendant l'examen, pour des raisons autres que le COVID-19 (p. ex. crises d'angoisse, malaises liés au port du masque pendant quelques heures, épuisement, etc.) Il est par conséquent recommandé de prévoir, pour chaque examen, un membre du personnel qui pourra être appelé pour accompagner l'étudiant hors du local d'examen et assurer un suivi ultérieur, d'une manière garantissant la sécurité de tous.

En annexe, vous trouverez des exemples illustrant les différentes possibilités en termes d'aménagement de la salle d'examen.

ANNEXE : POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'EXAMEN



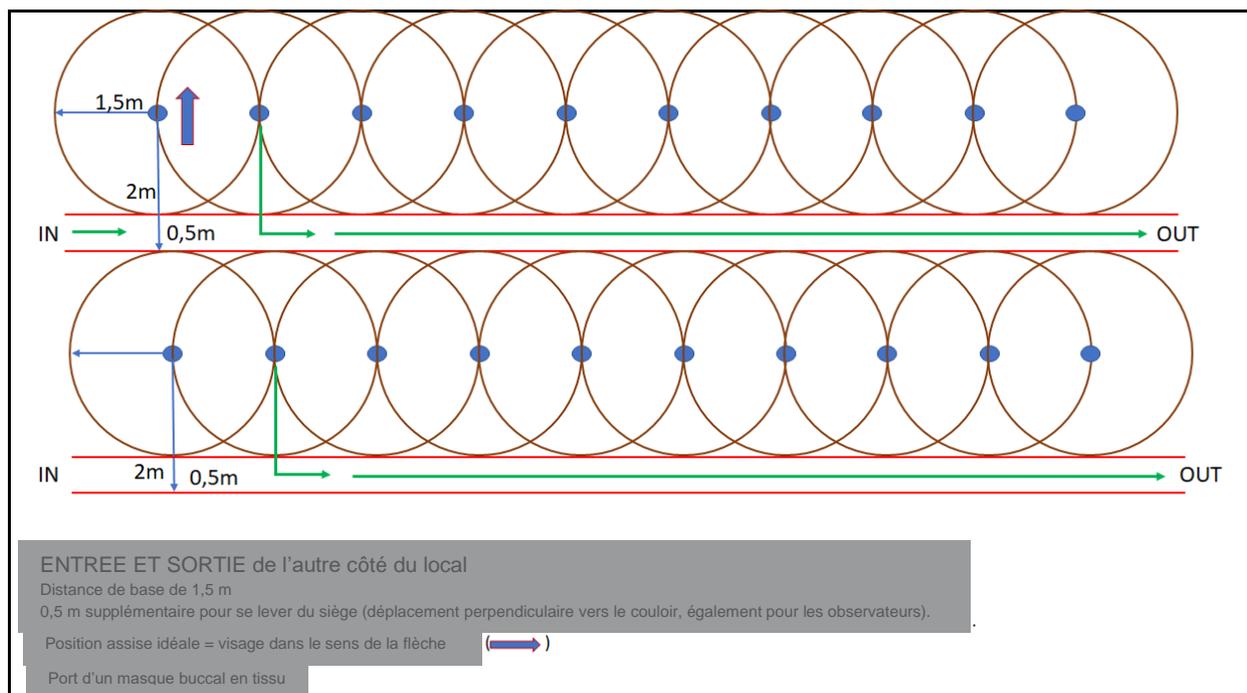
ENTREE ET SORTIE du même côté du local

Distance de base de 1,5 m

0,5 m supplémentaire pour se lever du siège (déplacement perpendiculaire vers le couloir, également pour les observateurs).

Position assise idéale = visage dans le sens de la flèche (→)

Port d'un masque buccal en tissu



ENTREE ET SORTIE de l'autre côté du local

Distance de base de 1,5 m

0,5 m supplémentaire pour se lever du siège (déplacement perpendiculaire vers le couloir, également pour les observateurs).

Position assise idéale = visage dans le sens de la flèche (→)

Port d'un masque buccal en tissu

